Procès-verbal de délimitation, d'alignement, de cession et de division

Le 8 octobre 2025 et jours suivants,

, Ingénieur industriel, Géomètre-Expert, légalement admis et assermenté en cette qualité auprès du Tribunal de Première Instance séant à Bruxelles, inscrit au tableau des Géomètres Experts au numéro , représentant valablement le bureau d'expertise et de topographie, la s.r.l. , bureaux sont établis au Lambert (A[illegible]. :
C ..nail :

agissant à la demande de :

Avec mission de procéder à la délimitation, à l'alignement, à la cession et la division de la parcelle cadastrée ou l'ayant été

Commune de Woluwé-Saint-Lambert, 1ère Div., Section A, n°49s4
Drève Hof ter Musschen

Outils de travail :

- Mesurage des lieux par le soussigné avec PV dressé le 03-06-2024 dont la délimitation a été rendue contradictoire vis-à-vis des propriétés voisines contigües ;

Déclare que :

- Suivant mesurage du soussigné, la parcelle, dans son entiereté, présente une superficie de 14a 80ca, délimitée par le contour [1-2-3-6-5-7] ;
- Un nouvel alignement est établi vis-à-vis du Domaine Public, présenté par le segment [1-7] ;
- La parcelle est divisée comme suit :
 - le LOT A, terrain non bâti ;
 - ☐ repris par les points [1-2-3-4],
 - ☐ contient une superficie selon mesurage de 7a 24ca ;
 - le LOT B, terrain non bâti ;
 - ☐ repris par les points [3-4-5-6],
 - ☐ contient une superficie selon mesurage de 7a 26ca ;
 - le LOT C, terrain à céder au Domaine Public ;
 - ☐ repris par les points [1-4-5-7],
 - ☐ contient une superficie selon mesurage de 30ca ;
- Le lot C est cédé au Domaine Public.

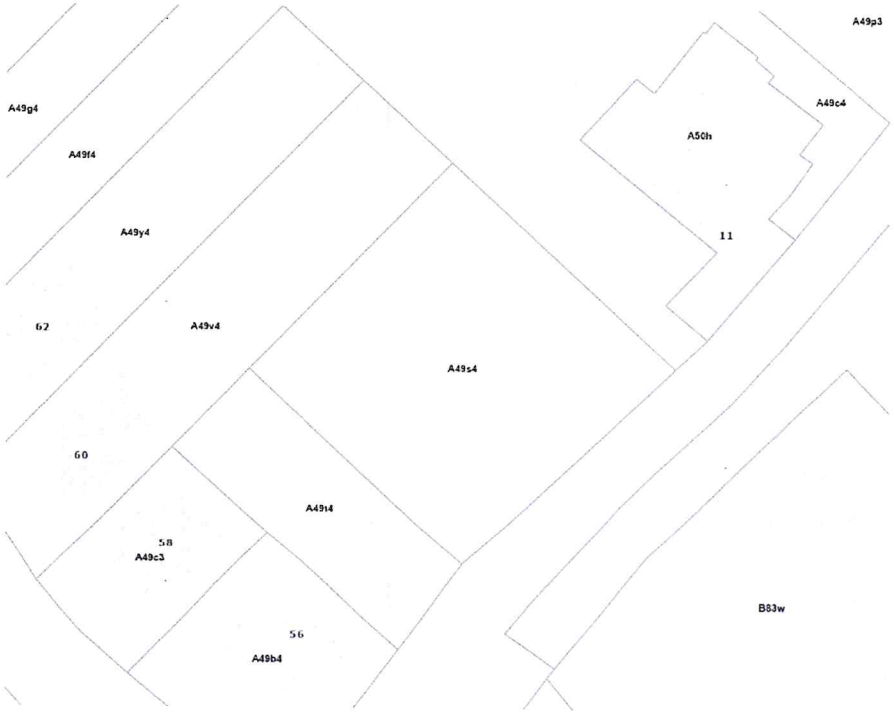
En foi de quoi, j'ai dressé et signé le présent procès-verbal de délimitation, d'alignement, de cession et de division, pour servir et faire valoir ainsi que de droit.

Pour la s.r.l

Signature numérique de Perlot
Date : 2025.10.08 11:34:17 +02'00'

Géomètre-Expert légalement assermenté
Inscrit au tableau au r'

Extrait cadastral :



Légende :

- Bordure
- Bâtiment
- Vectorisation du plan cadastral
- Axe Haie
- Axe de cloture bois
- Axe de cloture béton
- Axe de cloture métallique
- Limite de terrain
- 14 Limite - sommets du contour

Coordonnées (x,y) en m :

N° point	X, Y (en m)	Description
1	155439.07, 171042.28	non matérialisé
2	155411.80, 171068.32	piquet béton
3	155425.00, 171081.81	non matérialisé
4	155452.93, 171055.72	non matérialisé
5	155466.49, 171068.87	non matérialisé
6	155438.20, 171095.29	non matérialisé
7	155467.64, 171067.79	non matérialisé
co1	155401.69, 171052.84	coin bâti
co2	155406.22, 171043.62	coin bâti
co3	155425.04, 171032.60	coin bâti
co4	155470.00, 171072.27	coin bâti
co5	155464.86, 171076.75	coin bâti

Avenue Chapelle-aux-Champs

Drève Hof ter Musschen

Borne

Muret

Muret privatif

Muret de soutènement

Nouvel Alignement

limites suivant anciens plans

LOT A
A49s4 pie
(1-2-3-4)
Superficie de 7a 24ca

LOT B
A49s4 pie
(3-4-5-6)
Superficie de 7a 26ca

LOT C
A49s4 pie
(1-5-7)
Superficie de 30ca

60 A49y4

58 A49z3

56 A49b4

11 A50h

A49t4

A49c4

-72.83-
-15.00-
-76.66-
-37.74-
-18.87-
-3.98-
-18.87-
-16.54-
-37.69-
-21.04-
-38.22-
-38.71-
-19.31-
-38.20-
-18.89-
-4.68-
-38.31-

s.r.l.

Contact :

Administration communale de Woluwé-Saint-Lambert

Commune de Woluwé-Saint-Lambert, 1ère Div., Section A, n°49s4
Drève Hof ter Musschen

Plan de division

Plan num. 1

hof ter m/2024

dressé le 08-10-2025

échelle : 1/200